

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20 - 22 janvier 1999**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/99/1**

3 décembre 1998

ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. ***Adoption de l'ordre du jour.*** Le Directeur exécutif a préparé et communiqué l'ordre du jour provisoire annoté établi d'après le programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour 1999, approuvé par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1998 (WFP/EB.3/98/10-A). Le Conseil d'administration pourra décider d'amender l'ordre du jour proposé par suppression, addition ou modification de tout point.
2. ***Election du Bureau du Conseil d'administration et désignation du Rapporteur.*** Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptées par le Conseil en 1996, celui-ci élit parmi ses représentants les cinq membres qui constituent son Bureau, choisis parmi les membres de chacune des listes électorales A à E du PAM. L'un d'eux sera le Président du Conseil d'administration et un autre le Vice-Président. Les trois autres membres représenteront leurs listes électorales respectives.

En application des méthodes de travail établies, le Conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un Rapporteur pour sa première session ordinaire.

### 3. ***Questions de politique générale***

#### a) Partenariat avec les ONG

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document traitant de la collaboration du PAM avec les ONG et des questions touchant ses activités avec les ONG associées.

#### b) Rapport préliminaire sur la mise en oeuvre de la restructuration au PAM

En février 1997, le Directeur exécutif a engagé une Initiative de restructuration visant à décentraliser les prises de décisions et les compétences techniques et à les rapprocher de ceux que le PAM a pour mission d'aider—les pauvres qui souffrent de la faim. Le document présenté au Conseil pour information rendra compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette Initiative.

### 4. ***Questions financières et budgétaires***

#### a) Examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM

A sa troisième session ordinaire, en octobre 1998, le Conseil est convenu de reporter à sa première session ordinaire de 1999 sa décision concernant le Rapport du Groupe de travail formel chargé d'examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM. Le Conseil a également décidé qu'il examinerait par la même occasion des options en vue d'établir le mécanisme de préfinancement des coûts d'appui directs recommandé dans le rapport.

Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, du Rapport du Groupe de travail formel et des changements d'orientation recommandés.

#### b) Options pour l'établissement d'un mécanisme de préfinancement des coûts d'appui directs

Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, d'un document émanant du Secrétariat recommandant l'établissement d'un mécanisme de préfinancement afin de permettre au PAM d'engager et de décaisser les montants dus au titre de l'appui direct avant que les contributions correspondantes ne soient confirmées.

#### c) Propositions d'amendement du Statut, du Règlement général et du Règlement financier du PAM



Si le Conseil approuve les modifications proposées aux politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM telles que présentées au point 4 a), il sera nécessaire d'apporter certains amendements mineurs au Statut, au Règlement général et au Règlement financier du PAM. Le Conseil examinera les amendements proposés lesquels, s'ils sont approuvés, seront transmis aux organes appropriés pour approbation ou information. Le Conseil sera également saisi, pour information, des Règles révisées de gestion financière du PAM.

- Observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU

Les observations reçues par écrit du CCQAB sur i) la proposition visant l'établissement d'un mécanisme de préfinancement des coûts d'appui directs; et ii) les amendements à apporter au Statut, au Règlement général et au Règlement financier pour pouvoir mettre en oeuvre les changements d'orientation proposés aux politiques de dotation en ressources et de financement à long terme seront soumises au Conseil pour faciliter l'examen de ces questions, conformément à l'article XIV.4 du Statut.

- Observations du Comité financier de la FAO

Les observations reçues par écrit du Comité financier de la FAO sur i) la proposition visant l'établissement d'un mécanisme de préfinancement des coûts d'appui directs; et ii) les amendements à apporter au Statut, au Règlement général et au Règlement financier pour pouvoir mettre en oeuvre les changements d'orientation proposés aux politiques de dotation en ressources et de financement à long terme seront soumises au Conseil pour faciliter l'examen de ces questions, conformément à l'article XIV.4 du Statut.

## Questions opérationnelles

5. **Schémas de stratégie de pays.** Le Conseil d'administration est invité à exprimer ses vues sur le schéma de stratégie établi pour le Lesotho.
6. **Programmes de pays.** Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, des programmes de pays suivants:
  - Burkina Faso
  - Madagascar
7. **Projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration**
  - a) Interventions prolongées de secours et de redressement. Au titre du présent point, le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, de quatre interventions prolongées de secours et de redressement dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver, à savoir:
    - Intervention dans la région des Grands Lacs
    - Somalie 6073.00
    - Iraq 6085.00
    - Intervention en Amérique centrale
  - b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement. Au titre du présent point, le Conseil d'administration sera saisi, pour examen et approbation, d'une augmentation budgétaire pour une intervention



prolongée de secours et de redressement d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver, à savoir:

- Sierra Leone 5802.00

8. ***Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles***

Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés. Le Conseil d'administration sera saisi, pour information, de deux rapports sur l'état d'avancement de projets en cours depuis deux ans ou plus, à savoir:

- Colombie 2740.01—Soutien aux activités socio-économiques et à la protection de l'environnement dans les communautés autochtones
- Gambie 2729.02—Développement rural communautaire

9. ***Questions d'organisation et de procédures***

Règlement intérieur du Conseil d'administration. Conformément à la décision prise à sa première session ordinaire de 1996, le Conseil sera saisi, pour approbation, du projet de règlement intérieur établi par le Groupe de travail chargé de réviser le règlement intérieur du Conseil d'administration.

10. ***Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1998 du Conseil***

***d'administration.*** Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur les méthodes de travail, le résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1998 sera présenté pour aval.

11. ***Questions diverses.*** Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

12. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées.*** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulatif toutes les décisions et/ou recommandations de la présente session afin d'en vérifier l'exactitude.

